



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 6 JUIN 2019

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 6 avril 2019 à 19 heures, sous la présidence de **M. Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Jacques ROUCHON, Mme Christine BONNEFOY, M. Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, M. Patrice FRANÇON, Adjoint ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Dominique ASTIER-COURBON, M. Joël AUROUZE Mme Arlette CHAPELLON, M. Thierry DESOLME, M. Louis BESSON, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, Mme Chrystelle GASSMANN, M. André MOLLE, M. Alain MONDON, M. Jean-Jacques SAMUEL, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, Mme Amelle LE ROCH.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M. DUTEL qui avait donné pouvoir à M. FOURNEL
Mme MOUNIER qui avait donné pouvoir à M. FRANCON
Mme GRAIL qui avait donné pouvoir à M. GIRODET
Mme DEFOUR qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY
M. PICHOT qui avait donné pouvoir à Mme PRADIER
Mme JOUSSERAND-TOURON qui avait donné pouvoir à Mme COLOMB
M. B ROUCHON qui avait donné pouvoir à M. TONSON
Mme FANGET qui avait donné pouvoir à M BESSON

Absents :

Aucun

Préalablement au conseil municipal, M. Le Maire demande de bien vouloir faire une minute de silence car ce jour du 6 juin 2019 commémore les 75 ans du débarquement des alliés en Normandie. 150000 soldats de 15 nationalités différentes sont intervenus pour mettre un terme à la seconde guerre mondiale. Beaucoup sont morts sur les plages du débarquement, et lors des affrontements pour la libération des pays occupés.



Afin de pouvoir libérer les prestataires, Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est modifié : pour débiter il y aura la présentation par l'équipe de maîtrise d'œuvre du « projet Sambalou » puis la présentation du projet auto-stop partagé par le Pays Jeune Loire par M. GAYTON.

L'appel des présences sera fait après la première présentation.

1) Approbation dossier de consultation des entreprises projet Sambalou

M. Le Maire rappelle que c'est un projet phare du mandat présent dans le programme des élections municipales, actuellement en phase de dossier de consultation d'entreprise.

C'est un projet qui nécessite du temps, des acquisitions foncières, dont certaines sont toujours en cours, et qui est élaboré en commun avec la communauté de communes Loire Semène. Il s'agit de créer un sanctuaire vert, avec une vision à long terme, pour la préservation des zones humides et de la biodiversité au milieu du tissu urbanisé de la commune au profit des générations futures.

La présentation est réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre :

Le projet se situe dans des espaces résiduels de l'activité agricole qui demeurent au sein du tissu urbanisé de la commune. Il convient de faire vivre cet espace vert au centre du village, sur l'ensemble du Sambalou (depuis la départementale jusqu'au complexe sportif). Il y aura plusieurs phases d'aménagement. Le cabinet paysagiste souhaite conserver l'atmosphère d'espace pastoral planté au bord du ruisseau. Il s'agit de créer une infrastructure qui permettra non seulement de cheminer à travers le village, mais aussi de restaurer des fonctionnements hydrologiques naturels pour ne pas porter préjudice à l'existant et renaturer certains secteurs.

Pour l'entretien de l'espace il faut aussi conserver les parcelles agricoles, et les pâturages. Les cheminements se feront au secteur du lavoir, au complexe sportif et la zone sous Riopaille. Plusieurs voies d'accès sablées pour les piétons et les équipes d'entretien sont prévues. Ces aménagements permettront de retravailler le lit du Sambalou afin qu'il retrouve un cours plus naturel, avec la plantation d'espèces autochtones et le retrait des espèces invasives comme la renouée du Japon.

La zone du lavoir sera retravaillée avec de la signalétique, de la plantation de végétaux, des travaux sont prévus (retrait de la vanne...) pour régler les problèmes d'écoulement et deviendra le point de départ d'un chemin qui permettra d'accéder en milieu de zone à une boucle avec un espace de jeux pour enfants. Le décaissement partiel de la plateforme de l'ancienne société Omnicoupe sera réalisé pour retrouver les courbes des rives d'origine et limiter des phénomènes de crues.

Arrivée de M. Jean-Jacques SAMUEL à 19h30.

M. le Maire demande si la pente du chemin sur la partie de Riopaille ne posera pas problème notamment en cas de pluie ?

Les chemins seront aménagés avec des coupes d'eau pour canaliser les eaux de ruissellement sur les pentes, le but étant de conserver des parties en herbe comme un chemin agricole.

Un passage de gué délimité et renforcé permettra le passage des animaux de ferme sur les parties qui conserveront une utilisation agricole afin de limiter les effets du piétinement du bétail.

Dans le cadre du contrat de rivière il faut que soient aménagées des zones d'abreuvement.

Ce projet donne une perspective sur moyen terme, et apportera une valeur supplémentaire pour les habitants qui pourront traverser la commune à pied : enfants, assistantes maternelles, promeneurs, familles ...

Mme Pradier demande comment seront sécurisés les accès au parc ?

Des systèmes de réduction de gabarit permettront d'empêcher le passage des gros engins et des motos.

M. Le Maire propose qu'en cas de problème ou de vandalisme, des caméras de sécurité puissent être installées, ce qui nécessite l'installation de gaines techniques.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a élaboré un DCE qui repose sur 4 lots, à savoir :

- Lot N°1 terrassement et création de chemin piéton (part commune : 68958.50€ HT / part CCLS 55615 € HT)
- Lot N°2 génie écologique (part CCLS HT 33265€)
- Lot N°3 aménagements bois (part commune HT 57880€)
- Lot N°4 aménagement paysagers, jeux & mobilier (part commune HT : 43107€)

Monsieur le Maire précise que pour le financement de ce projet il a sollicité des aides financières auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire dans le cadre du contrat de ruralité (32 000€), de la région Auvergne – Rhône-Alpes au titre du volet « tourisme projet station pleine nature » (48 000€) et du département de la Haute-Loire au titre contrat 43.11 (20 000€).

Le projet étant ambitieux les chiffres seront revus et adaptés, actuellement 169 945.50€ pour la part commune et 88 880€ pour la CCLS.

La présentation étant terminée, Monsieur le Maire donne congé au bureau d'étude, Monsieur Jean-Jacques SAMUEL est nommé secrétaire de séance et constate qu'à l'appel des conseillers municipaux le quorum est existant.

Eu égard à ces précisions Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Dossier de Consultation des Entreprises se rapportant aux travaux de renaturation et de mise en valeur du Sambalou et de la zone humide de Riopaille établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par M. Victor MIRAMAND (mandataire du groupement) ; de lui donner tous pouvoirs pour lancer la consultation selon la procédure adaptée dans le cadre du groupement de commandes établi avec la Communautés de Communes Loire-Semène ; de l'autoriser à solliciter des aides financières auprès de M. le Préfet de la Haute-Loire dans le cadre de contrat de ruralité, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et du département de la Haute-Loire, d'approuver le plan de financement prévisionnel, et de lui donner tout pouvoirs pour signer les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ces propositions.

2) Présentation auto-stop partagé par le Pays Jeune Loire

Projet présenté par M. GAYTON, directeur adjoint en charge du pôle urbanisme PETR de la Jeune Loire.

Traditionnellement les jeunes, et moins jeunes, utilisaient l'auto-stop comme moyen de déplacement, on constate une forte baisse de cette pratique.

Le co-voiturage fonctionne bien mais pendant des horaires restreint (horaires de travail) et pour des déplacements prévus et réguliers. Les sites internet proposent des déplacements en co-voiturage payant utilisés essentiellement pour des grandes distances.

Le transport en car fonctionne mais les passages sont peu fréquents sur notre commune.

Le PETR Pays de la Jeune Loire est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt National « France Mobilités-Territoire d'expérimentation de nouvelles mobilités », à ce titre il porte un programme sur la période 2019-2020 qui sera articulé autour de la mise en place de trois expérimentations.

La première phase de ce programme d'actions est l'expérimentation d'un système d'autostop organisé et sécurisé.

La mise en œuvre du dispositif s'établit sur le premier semestre 2019 afin qu'une première partie du territoire soit couverte au début de l'été 2019, la phase de déploiement des arrêts d'autostop s'étalera ensuite jusqu'en septembre 2019.

Ce déploiement aura lieu sur les 38 communes des communautés de commune des Marches du Velay-Rochebaron, de Loire Semène, du Pays de Montfaucon et du Pays des Sucs afin de développer une mobilité durable en milieu rural.

Pour garantir la bonne mise en œuvre du projet, le PETR assurera la fonction d'animation et de coordination générale ainsi que la gestion des marchés publics nécessaires au dispositif.

Les objectifs de ce projet sont :

- Proposer des solutions de mobilité à ceux qui n'ont pas de moyen de déplacement
- Encourager et sécuriser une pratique existante
- Favoriser le développement d'alternatives à l'autosolisme
- Sur le moyen terme, réduire le nombre de voitures en circulation sur les routes et par conséquent réduire les émissions de gaz à effet de serre et le recours aux énergies fossiles.

L'auto stop partagé sera proposé pour des déplacements ponctuels, spontanés, à l'intérieur du territoire. C'est une pratique complémentaire à ce qui existe (77% des trajets automobile quotidien sont internes au territoire de la Jeune Loire avec un conducteur sans passager).

Les personnes intéressées disposeront de points de rencontre où elles pourront faire de l'auto-stop, les conducteurs adhérents au projet auront un macaron à apposer sur leur véhicule. Une charte et un kit du co-voitureur seront développés pour les auto-stoppeurs et les conducteurs. Dans un sac loggoté, des kits seront délivrés gratuitement. Afin de sécuriser ces déplacements les conducteurs et les bénéficiaires disposeront d'une carte numérotée délivrée avec leur kit (enregistrement préalable obligatoire en mairie).

M. FRANCON pose la question de l'assurance et des assureurs qui peuvent demander un supplément à leurs clients s'ils proposent du covoiturage ? M. GAYTON répond que les conducteurs proposent de manière ponctuelle leur véhicule en autostop. Concernant la sécurité, ils auront fait une déclaration lors de leur inscription mais qu'en cas de litige le droit commun s'applique.

M. Le Maire demande de rappeler le coût pour la CCLS ?

M. GAYTON répond que la première année l'investissement en matériel (panneaux de signalisation) représente moins de 15000€.

M. Le Maire précise qu'un accord existe avec Firminy.

M. GAYTON indique que la difficulté pour Firminy est de trouver un espace à proximité du boulevard Fayol qui soit sécurisé. Une recherche de développement est également en cours pour Jonzieux.

M. FRANCON craint que ce projet ne finisse par faire de la concurrence au bus qui dessert Saint-Just-Malmont,

M. Le Maire précise que la fréquence n'est pas suffisante et offre peu de souplesse. Les abonnés ne changeront pas leurs habitudes (trajet de travail ou d'école) mais pour les trajets ponctuels il n'y a pas de possibilité actuellement. Il fait remarquer que ces bus n'apparaissent pas comme une solution convenable car très peu fréquentés.

3) Approbation compte rendu du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte-rendu de la réunion du 4 Avril 2019.

4) Décisions prises en application article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrêté N° 2019/45 concernant l'approbation de l'acte de sous-traitance se rapportant au lot n°4 (Charpente bois, couverture tuiles) du marché relatif aux travaux d'aménagement du bâtiment du Cercle souscrit par la Sarl EGBTP PEYRARD au bénéfice de la Sarl LES TOITS DE LA LOIRE, ZA des Grange, 28 rue des Grands Chênes 42600 MONTBRISON pour un montant HT de 34672,59 € (couverture zinc à joint debout et mur façade à ossature bois avec bardage zinc)

Arrêté N° 2019/58 portant sur la souscription auprès de BNP PARIBAS, 46 à 52 rue Arago, 92823 PUTEAUX CEDEX d'un contrat de location avec option d'achat pour une durée de 21 trimestres à effet du 1^{er} mars 2019 se rapportant à la mise en place par la Société EVOLUTION 42, St Paul en Jarez, des copieurs Konica Minolta BHC 558 (service administratif) et Konica Minolta BH 308 (copieur mis à disposition des associations) pour une échéance trimestrielle de 990,00 € HT.

Arrêté N°2019/59 portant sur la souscription auprès de la Société EVOLUTION 42, ZI les Prairies 42740 St Paul en Jarez d'un contrat de maintenance pour les matériels Konica Minolta BHC 558 et BH 308 d'une

durée de 21 trimestres à compter du 15 janvier 2019 sur la base d'un tarif basé sur le volume de copie réalisées chaque trimestre au cout de 0,0004 HT la copie noire et 0,04 € HT la copie couleur.

Arrêté N°2019/62 portant remboursement pour la SMACL Assurances de la somme de 500,46 € TTC correspondant à l'indemnisation définitive versée pour les dégâts occasionnés par la projection d'un gravillon sur le pare-brise avant du Renault Kangoo immatriculé EH-224-NE.

Arrêté N° 2019/64 portant sur l'approbation d'un acte spécial de sous-traitance de la Sarl GUILHOT CONSTRUCION BOIS, titulaire du marché lot 3 (menuiseries extérieures aluminium) de l'amélioration thermique du gymnase n°1 au bénéfice de la Sarl FORISSIER-GUILHOT MENUISERIE, ZA de Leygat à 43190 Tence pour un montant de 28543,74 € HT (remplacement des polycarbonates de la zone vestiaire et des menuiseries extérieures).

Arrêté N° 2019/65 portant sur l'approbation d'un acte spécial de sous-traitance de la Sarl GUILHOT CONSTRUCTION BOIS, titulaire du lot N°4 (menuiseries intérieures) de l'amélioration thermique du gymnase n°1 au bénéfice de la Sarl FORISSIER-GUILHOT MENUISERIE, ZA de Leygat à 43190 Tence pour un montant de 41 656,26 € HT se rapportant aux prestations relatives à 50% de l'ensemble du lot.

5) Tirage au sort sur la liste électorale des jurés d'assise 2020

Monsieur Le Maire rappelle que par arrêté en date du 22 Mai 2019, Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire a fixé à 200 le nombre de jurés à tirer au sort dans les communes du département pour la constitution de la liste préparatoire 2020 des jurés d'assises.

M. Le Maire expose qu'il convient, en application des dispositions du code de procédure pénale, de tirer au sort 12 personnes sur la liste électorale en séance publique avant le 15 juillet 2019.

Il précise :

- Qu'en vertu de l'article 261 du code de procédure pénale ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

- Que les personnes tirées au sort âgées de plus de 70 ans pourront être dispensées des fonctions de juré sur simple demande avant le 1er septembre 2019 au Président du Tribunal de Grande Instance du Puy En Velay.

-Que les personnes tirées au sort pourront être dispensées des fonctions de juré si elles sont en mesure d'invoquer un motif qui pourra être reconnu valable par la commission du tribunal.

Par conséquent, il est procédé par le secrétaire de séance, M. Jean-Jacques SAMUEL, au tirage au sort sur la liste électorale générale de la collectivité de 12 personnes dont le résultat est :

1	M. Gérard PETAVY	11 allée Georges Brassens 43240 St Just Malmont
2	Mme Jeanne TEYSSIER épouse MONDON	10 rue du centre 43240 St Just Malmont
3	Mme Patricia PREYNAT épouse VERDIER	1 allée de la Pierre Brune 43240 Malmont
4	Mme Laurie FAYEN	19 rue du bas vernay 43240 St Just Malmont
5	M. Claudius ABRIAL	67 allée des frênes lot. Du Sarret 43240 St Just Malmont
6	M. Gérard BUISSON-RAMEY	2 impasse du platou 43240 St Just Malmont

7	Mme Laurie COSTET	Lieu-dit Riopaille 43240 St Just Malmont
8	Mme Anne-Marie BOUISSINET épouse TRAIN	Lieu-dit La Cour 43240 St Just Malmont
9	Mme Amandine CHAIZE	Allée de Bonnefond 43240 Malmont
10	Mme Marie-Louise DEFOUR épouse BANCET	3 rue du 8 mai 43240 St Just Malmont
11	M. Robert WASIK	6 lot. St Roch 43240 St Just Malmont
12	M. Jean-Charles SAHUC	Lieu-dit Le Play 43240 St Just Malmont

Mme. FOULTIER demande ce qu'il advient des places de jurés des personnes âgées de plus de 70 ans qui pourraient être tirées au sort ?

M. Bruno SAMUEL, DGS, confirme que les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent refuser d'être juré mais dans ce cas il n'y a pas de nouveau tirage au sort pour les remplacer.

6) Rapport d'activité 2018 Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité : comme le stipule l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de la Communauté de Communes doit être présenté dans chacune des communes membres dans les conseils municipaux respectifs.

Ci-dessous, une présentation des faits marquants de l'année 2018.

- Une population toujours en hausse : 20 851 habitants au 01/01/2019,
- Un Conseil Communautaire qui s'est réuni à 8 reprises et le bureau à 28 reprises,
- Des dépenses de fonctionnement pour un montant de 8 792 590,85 €, des recettes de fonctionnement pour un montant de 9 456 614,75 €, des dépenses d'investissement pour un montant de 1 670 186,58 € et des recettes d'investissement pour un montant de 374 953,89 €,
- Budgets annexes Assainissement Régie : Section de fonctionnement (recettes : 1 675 767,94 €, dépenses : 1 370 737,59 €) - Section d'investissement (recettes : 1 265 551,05 €, dépenses : 1 234 148,02 €),
- Budgets annexes Assainissement DSP : Section de fonctionnement (recettes : 36 890,92 €, dépenses : 1742,40 €) - Section d'investissement (recettes : 39 662,00 €, dépenses : 43 958,60 €),
- Budgets annexes Economie : Section de fonctionnement (recettes : 516 772,30 €, dépenses : 351 909,63 €) - Section d'investissement (recettes : 2 295 055,60 €, dépenses : 2 311 518,61 €)

2/ Développement économique :

- Disponibilités foncières sur le territoire communautaire : 4 parcelles représentant 21 988 m² disponibles :
 - ZA de la Sagne - Saint Ferréol d'Auroure :
 - Lot n°9 : 6 655 m² - compromis de vente signé en décembre
 - Lot n°10 : 6561 m² - pré réservation
 - Lot n°11 : 5272 m²
 - ZA de la Plaine des Mats - Saint Didier en Velay :
 - Lot restant : 3 655 m²

- Pépinière d'entreprises du Viaduc de Pont Salomon : 7 lots de 123 m² à 360 m² - Proposition de location pour une durée limitée de 24 mois renouvelable 11 mois - Départ de l'entreprise SOGETREL – Renouvellement de baux ALPHA PUB et TECHNI CAR
Disponibilité d'un module de 360 m².
- Hôtel d'Entreprises de Saint-Just-Malmont : 7 lots de 16 m² à 260 m² - Proposition de location à des porteurs de projet « tertiaire » pour une durée limitée de 24 mois renouvelables 11 mois - Arrivée de l'entreprise MIX PROCESS - Renouvellement de bail ISITECC
Aucune disponibilité.
- ZA de Bramard : poursuite de la mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage technique, juridique, financière : décision de portage en régie de cette zone d'activités. (Acquisition d'une parcelle pour obtenir une surface de 17 ha environ)
- Site du Crouzet : Démarches liées au diagnostic pollution du site portées par le futur acquéreur, échanges en cours sur la finalisation de l'acquisition du tènement par l'entreprise.
- Pôle économique et d'usages numériques : Participation au projet de création en partenariat avec Aurec sur Loire, aux différentes réunions (COPIL, plan de financement...)
- Extension de la ZA rue de l'industrie à Aurec sur Loire : Suivi du projet de développement industriel de l'entreprise Interep, participations aux diverses réunions (site future déchetterie, plan de financement...)
- Acquisition du tènement route du Fau et signature d'un bail commercial avec CHEYNET SAS. Participation au comité de suivi, demande de subvention, suivi des travaux.
- Fonds d'Intervention Local Loire Semène (FIL) : créé en juillet 2016, ce fond permet d'apporter une aide directe aux entreprises dans le but de maintenir et développer l'activité économique sur le territoire, mise en relation avec les équipes LEADER, conventionnement avec la Région.
- Aide à l'immobilier d'entreprise : Gestion administrative du dispositif en partenariat avec le Département de la Haute Loire (projets immobiliers supérieurs à 500 m²)

3/ Aménagement du territoire :

- SIG : acquisition de la solution WebSIG intercommunale mutualisée au niveau du PETR de la Jeune Loire qui permet de partager les données plus efficacement avec les communes et qui offre la possibilité de publier des cartes en ligne – Evolution du plan d'adressage des communes.
- PROGRAMME HABITER MIEUX : Dispositif d'aides pour améliorer les performances énergétiques des logements mis en place en septembre 2016 – Fort succès sur le territoire – Financement de 34 dossiers en 2018

Monsieur Le Maire précise que sur la commune de Saint Just Malmont 20 ménages en ont bénéficiés cela représente 650 000 € de travaux réalisés principalement par des entreprises locales.

4/ Travaux-Voiries et Bâtiments Communautaires :

- Programme Voirie 2018 :

- SAINT FERREOL D'AUROURE : Route du Mons
- SAINT DIDIER-EN-VELAY / LA SEAUVE SUR SEMENE : Avenue du Bois Lafayette
- SAINT JUST MALMONT : Rue du stade – Affermissement de la Tranche Optionnelle du Programme Voirie 2017
- Programme triennal 2018-2019-2020 :
 - Entretien des chaussées : La Séauve sur Semène - Avenue Marcel Pagnol - Reprise d'affaissement, PATA / Saint Ferréol d'Aurore – Route du Mons – PATA / Saint Didier-en-Velay – ZA Robert - Mise à niveau de tampons / Pont Salomon – Rue du Roussignol - Reprise d'enrobé / Pont Salomon – ZA Portes du Velay - Mise à niveau de tampons / Saint Victor Malescours – Route du Trève - Réfection de grille
 - Entretien des accotements : Pont Salomon – Route du Roussignol – Bétonnage fossés pour stabilisation des accotements / Saint Ferréol d'Aurore – ZA La Sagne - Pose de caniveaux béton
 - Entretien de la peinture routière : Pont Salomon – Rue de la gare et Rue du Velay / La Séauve sur Semène - Avenue Marcel Pagnol / Saint Didier-en-Velay – ZA Robert / Saint Just Malmont – Route Nationale /Saint Didier-en-Velay et Saint Victor Malescours – Route du Trève / Saint Ferréol d'Aurore – Route de Firminy
- Bâtiments Communautaires : 60 217,56 € TTC d'entretien – 313 923 .29 € TTC d'investissements,
- Travaux en Régie : 33 000.51 €,
- Informatique : Mise en place de la GED qui a permis de gérer électroniquement les flux de validation notamment au niveau du courrier et des documents comptables.
Achat de matériel informatique pour un montant de 25 770,98 € (renouvellement PC, imprimantes...).
- Grands projets :
 - Bibliothèque de St Ferréol d'Aurore : Réception des travaux le 26 février 2018 - Le coût total de cet équipement s'élève à 215 700 €.
 - Bibliothèque de Saint Victor Malescours : Réception des travaux le 22 février 2018. Le coût total de cet équipement s'élève à 82 900 € HT
 - Musée de la Faulx à Pont Salomon : projet de réhabilitation du musée, le cabinet A+D+F David FARGETTE a été choisi pour la mission de maîtrise d'œuvre sur ce projet
 - Passerelle Saut du chien à Aurec/Loire : elle permet aux piétons de franchir une double barre rocheuse qui interdisait jusque-là tout passage. Le coût global de ces travaux s'élève à 160 244,00 € H.T.
 - Aire multi activités de pleine nature à La Séauve/Semène : mise en place d'une offre touristique multi activités basée sur les sports et loisirs en milieux naturels. Maîtrise d'œuvre confiée à l'entreprise STRATEGIE, volet paysager sous-traité au bureau d'étude OSMOSE. Le cout global s'élève à 29 955 € H.T.
 - Extension ZA Rue de l'industrie à Aurec/Loire : Elle permet le développement de l'entreprise INTEREP. Les travaux ont commencé début 2019 pour une durée de 5 mois. Le mandataire est l'entreprise TREMA. Le montant total de ce projet s'élève à 572 827 .37 € H.T.

5/ Développement Durable :

M. Le Maire précise qu'il y a peu de terrain pour accueillir les industriels. La commune a fait l'acquisition de 17 Ha, et a fait réaliser une étude d'impact pour qu'il n'y ai pas de destruction de zone humide.

- Contrat de Rivière : travaux d'entretien (tels que la mise en défens des pâtures par pose de clôtures, mise en place d'abreuvoirs et désenrésinement des berges) sont prévus sur le cours d'eau du Sambalou dans le cadre du Contrat de rivière Ondaine Lizeron passé avec Saint-Etienne Métropole,
Réflexion sur priorités d'actions à inscrire dans les DIG (déclarations d'intérêts générales) obligatoires pour pouvoir intervenir sur ces propriétés, en partenariat avec la commune de Saint-Just-Malmont : début des travaux prévu pour l'automne 2019.
- Lancement Projet de renaturation du Sambalou : Entreprise retenue pour le groupement de maîtrise d'œuvre : Miramand-Cesame-Boyer, pour un montant de 21 421.88€ HT.
- Etude hydromorphologique de l'affluent de Lerbret : Forte érosion due à des arrivées d'eau de ruissellement de l'amont. Les berges sont abruptes et le cours d'eau s'est enfoncé. Danger pour les randonneurs. Une sécurisation du PR par l'aménagement des berges et la réfection du pont est prévue.
- Blocs Containers : 8
- Fleurissement : 59 350 plants fournis aux communes pour 44 811,95 €,
- Etude transfert compétence eau et assainissement : Prise de compétence « Assainissement » depuis le 1^{er} Janvier 2018
Tranche optionnelle pour l'étude préalable au transfert de la compétence Eau Potable affermie en bureau communautaire le 18/09/2018.
- Assainissement : cette compétence comprend l'entretien et l'investissement sur les stations d'épuration et sur les réseaux d'assainissement ou d'eaux pluviales urbaines. Le volet administratif et financier (investissement) est géré par la Communauté de Communes, la partie travaux de l'assainissement collectif reste à la charge des communes. Ces dernières restent le premier interlocuteur pour toute demande concernant le service d'assainissement.
Travaux de réfection (en cours) : La-Séauve-sur-Semène - Route de Bozon - Mise en séparatif EU/EP / Aurec-sur-Loire - L'Hermet - Raccordement du hameau / Saint-Just-Malmont - Rue du stade - Mise en séparatif EU/EP / Saint-Ferréol-d'Auroure - Rue de l'Ouest - Extension de réseau / Saint-Didier-en-Velay – RD 500 - Mise en séparatif EU/EP + création de réseaux.

Projet de reconstruction d'une nouvelle station d'épuration située à La-Séauve-sur-Semène. Début des travaux le 05/11/18 – Fin des travaux située à La-Séauve-sur-Semène (route de bozon).

- Schéma directeur d'assainissement communautaire : pour avoir une connaissance exhaustive des réseaux et de leur état. Offre retenue du bureau Réalité Environnement de Villefranche sur Saône pour un montant de 219 240,00 € HT
- Bassin de rétention ZA Les portes du Velay : Remise en état du bassin terminé par l'entreprise MOULIN pour un montant de 178 943.25€ HT.

6/ Développement Touristique :

- Office de Tourisme : antenne Aurec sur Loire (Fréquentation = 1136)
- Déménagement de l'office de tourisme 12 rue du Commerce à Aurec sur Loire en décembre pour rendre l'Office de Tourisme plus visible et accessible aux PMR.
- Piscine St Didier en Velay– Piscine d'Aurec sur Loire (Fréquentation = 9 051),
- Animations touristiques : mise en place d'un programme d'animations estivales (sortie VTT, découverte plantes sauvages, stages de photographies...)
- Projets touristiques :
 - Passerelle Saut du chien : elle permet aux piétons de franchir une double barre rocheuse qui empêchait jusque-là tout passage.
 - Espace VTT : mise en place d'un réseau d'itinéraires VTT de tous niveaux pour contribuer à augmenter la pratique du VTT
 - Site d'escalade de Semène : projet de réhabilitation du site d'escalade de Semène implanté sur la Commune de Saint Ferréol d'Auroure.
 - Aire multi activités de La Séauve sur Semène : projet de structuration de l'espace naturel, de liaison des différents pôles (commerces, prestataires, ...)

7/ Culture :

- Lecture :
 - Réseau intercommunal de lecture publique : tarifs adhésion communs à toutes les médiathèques, inauguration des nouveaux locaux des bibliothèques de St Victor Malescours et de St Ferréol d'Auroure le 20/04/19, informatisation de la bibliothèque de Pont Salomon.
 - Adhérents 2018 : Aurec sur Loire : 932 (968 en 2017), La Séauve sur Semène 92 (70 en 2017), Pont-Salomon : 313 (idem en 2017), Saint Didier en Velay : 698 (722 en 2017), Saint Ferréol d'Auroure : 275 (95 en 2017), Saint Just Malmont : 702 (703 en 2017), Saint Victor Malescours : 65 (38 en 2017).
 - Animations : Les Tites Z'Oreilles (TZO) étendu à l'ensemble des structures - Le Club ado créé à Saint-Didier en Velay dans la continuité des Tites Z'Oreilles, Clubs d'écoute et

rendez-vous musicaux, animations autour du numérique (tablettes, casque de Réalité Virtuelle...), atelier parents-enfants en partenariat avec le CISPD autour du jeu vidéo.
Sur 2018, ces animations ont attiré 5 195 personnes dont 1797 enfants

- Développement de partenariats culturels avec la Comédie de St-Etienne, le Département de la Haute-Loire, le musée d'Art et d'Industrie de St-Etienne...
- Mise en place d'une convention territoriale de développement pour l'éducation aux Arts et à la Culture (2018/2021)
- Musée de la Faux à Pont Salomon : nombre de visiteurs : 209

8/ Famille – Jeunesse :

- Petite Enfance :
 - Relais Petite Enfance La Semène des 4 Jeux Dits :
 - Nombre d'enfants accueillis en 2018 : 2 163 lors des temps collectifs du relais et 1 288 assistantes maternelles,
 - Nombre de rendez-vous avec les familles et /ou assistantes maternelles de janvier à décembre : 60 rendez-vous et 357 contacts téléphoniques avec les familles,
 - Crèche Croq'Malice : un taux d'occupation de 81.34 %,
 - Crèche Les Matrus : un taux d'occupation de 79.34 %,
 - Diverses actions ont été menées sur 2018 avec plus particulièrement :
 - Projet « guichet unique » :
 - Projet « Ecole-relais »
 - Projet autour du conte
 - Formation avec l'IREPS
 - Projet musique
 - Projet psychomotricité
 - Spectacles sur les saisons en lien avec le service culture
 - Journées familiales, matinée et pique-nique de fin d'année,
 - Partenariat avec le Relais Petite enfance, les médiathèques, les écoles, les centres de loisirs, la PMI, la CAF/MSA
- Enfance :
 - Pierre Royon :
 - Périscolaire (y compris accueil des mercredis) : 22 499 heures réalisées (+ 6 %),
 - Vacances : 30 105 heures réalisées (- 10 %),
 - TAP : 13 431 heures réalisées (- 40 %),
 - Les Galarés :
 - Périscolaire : 10 710 heures réalisées (+ 38 %),
 - Accueil des mercredis : 4 817 heures réalisées (-49 %),
 - Vacances : 23 333 heures réalisées (- 10 %),
 - TAP : 5 420 heures réalisées (- 45 %)

 - L'ilojeux : Périscolaire : 10 139 heures réalisées (+ 137 %),
 - Accueil des mercredis : 9 164 heures réalisées (- 43 %),
 - Vacances : 36 448 heures réalisées (- 9 %),
 - TAP : 13 831 heures réalisées (- 42 %)

- La Séauve sur Semène :
 - Péri scolaire : 6 895 heures réalisées (-9 %)
 - TAP : 3 323 heures réalisées (- 44 %)

- Saint Ferréol d'Auroure :
 - Péri scolaire : 21 390 heures réalisées (+ 16 %)
 - TAP : 7 746 heures réalisées (- 39 %)

- Saint Victor Malescours :
 - Péri scolaire : 6 736.50 heures réalisées (-11.48 %)

M. Le maire précise que les évolutions importantes sont dues à la remise en place de la semaine de 4 jours et la fin des TAP au mois de juin 2018.

9/ CISPD : conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Organisation de quatre journées Sécurité Routière à destination des élèves de 4^{ème}, et 3^{ème} du territoire,
- Poursuite du projet expérimental « Actions hors les murs » pour les 12-17 ans, Une équipe mobile est déployée sur le terrain afin de proposer aux jeunes du territoire de se réunir autour de projets communs : loisirs, chantiers éducatifs, prévention, écoute...
- Activités sportives culturelles et de loisirs : 312 participations sur l'ensemble des activités
- Chantiers éducatifs : 16 chantiers éducatifs (désherbage, peinture...) réalisés en 2018 avec 135 participations
- Missions service civique : actions de préventions et de sensibilisation (addictions, jeux vidéo, dangers d'internet et réseaux sociaux, violences conjugales, harcèlement scolaire...)
- Vidéo protection : remplacement de 29 caméras au total. M. Le Maire précise que le matériel devenait vétuste car en place depuis une dizaine d'années.
- Fourrière automobile.

10/ Communication :

- Site Internet : 27 615 internautes en 2018 contre 23 413 en 2017
- Site Internet mutualisé avec les communes membres
- Rédaction des News de la Semène (6 numéros) à l'attention des élus,
- Rédaction de Coms Coms info (8 numéros) à l'attention du personnel,
- Bulletin Communautaire : 9500 exemplaires distribués en 2018
- Diffusion de l'information locale sur les réseaux sociaux :
 - Création d'un réseau avec les professionnels du tourisme par l'intermédiaire d'une page Facebook « Loire Semène Tourisme » créée le 5 avril 2016 : En 2018, 400 personnes se sont abonnées à la page Facebook.
 - Création d'une page Facebook de la Communauté de Communes Loire Semène le 14 janvier 2017 : En 2018, 410 personnes ont « liké » la page et 156 se sont abonnées aux actualités.
- Organisation de la visite préfectorale fin août 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2018 de la communauté de commune Loire-Semène.

7) Recensement de la population 2020 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population de notre commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Puis précise que dans le cadre de celui-ci il convient que notre collectivité désigne un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, du suivi de la réalisation de la collecte du recensement par les agents recenseurs, en collaboration avec les services de l'institut national de la statistique et des études économiques Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de nommer Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN, conseillère municipale déléguée, coordinateur communal du recensement de la population pour la collectivité en 2020 et de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place des opérations de recensement 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

8) consultation des organismes bancaires pour le prêt maison de santé :

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé la création d'un budget annexe « maison de santé » dans sa séance du 7 mars 2019. Le budget primitif « maison de santé » a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal réuni le 4 avril 2019.

Dans le cadre de l'aménagement de la maison de santé, il convient de réaliser un prêt en vue du financement de cette opération. Le montant a été fixé à 600 000,00 €.

Une consultation a donc été lancée en vue de la réalisation de ce prêt de 600 000,00 € auprès de trois établissements bancaires :

- La Caisse d'Épargne Auvergne - Limousin,
- Le Crédit Agricole Loire - Haute-Loire
- La Banque Populaire du Massif Central.

Le prêt à intervenir répond aux caractéristiques suivantes :

- ⇒ Durée : 25 ans ou 30 ans
- ⇒ Taux : fixe ou révisable
- ⇒ Phase de mobilisation des fonds : de septembre 2019 à février 2020
- ⇒ Échéances : trimestrielles ou annuelles
- ⇒ Date de la 1^{ère} échéance : février 2020
- ⇒ Montant du prêt : **600 000,00 €**

La Caisse d'Épargne Auvergne - Limousin, le Crédit Agricole Loire - Haute-Loire ont transmis différentes propositions qui correspondent aux conditions fixées par la Commune.

A la lumière de ces éléments, celle-ci a demandé aux services administratifs en charge du dossier de consulter les organismes bancaires afin qu'ils établissent des propositions plus favorables pour la Collectivité.

L'examen de l'ensemble des offres émanant des établissements bancaires laisse apparaître que la proposition du crédit Agricole à taux fixe présente les meilleures garanties en termes de coût du crédit et de réactivité. Celle-ci s'établit comme suit :

Montant	600 000,00 €
Mode d'amortissement	progressif
Taux d'intérêt	1,31 %
Durée d'amortissement	30 ans
Périodicité des échéances	trimestrielle
Nombre d'échéances	120
Montant des intérêts pendant la phase d'amortissement	126 572.09 €
Commission d'engagement	0.10 % du montant emprunté

Eu égard à ces précisions, M. Le Maire propose :

- de retenir la proposition du Crédit Agricole Loire - Haute-Loire à taux fixe (1.31 %) sur 30 ans (120 échéances) dont les caractéristiques sont définies ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer le contrat de prêt qui s'y rapporte et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

9) Personnel communal :

- **Recrutement Adjoint Administratif territorial principal 2^{ème} classe.**

Monsieur le Maire indique que la collectivité avait publié en décembre 2018 une offre d'emploi dans le grade de rédacteur, ou d'adjoint administratif territorial, sur le site « emploi territorial » pour le remplacement d'Anne-Marie MATHIEU, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2019, au service administratif, une offre d'emploi a donc été passée.

M. le Maire propose de retenir la candidature de Madame Céline FAURE, domiciliée 1, allée des Taillas à ST JUST MALMONT, actuellement adjointe administrative territoriale principale de 2^{ème} classe en poste à

la Direction Sociale Santé Publique à la ville de ST ETIENNE en qualité d'assistante de gestion administrative.

Afin de pourvoir à cet emploi, M. le Maire demande la création au tableau des effectifs de la collectivité, d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 29 juillet 2019, d'approuver la nomination sur cet emploi de Madame Céline FAURE, la modification du tableau des effectifs et de donner pouvoir à M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce recrutement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

- Création d'emploi adjoint technique.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Sylvain MONTCHAMP avait été recruté en contrat emploi avenir au sein des services techniques de la collectivité à compter du 13 juin 2016 pour une durée de trois ans sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Il précise que Monsieur MONTCHAMP a suivi des formations dans le cadre de son contrat aidé et qu'il donne entière satisfaction dans les missions qui lui sont confiées au sein du service technique.

C'est pourquoi il vous est proposé, de créer au tableau des effectifs de la collectivité un poste d'agent technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019, d'approuver la nomination sur cet emploi de M. Sylvain MONTCHAMP, d'approuver la modification du tableau des effectifs, de donner pouvoir à M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce recrutement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

- Rémunération des emplois non permanents.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2018 il avait été décidé de créer à compter du 1^{er} janvier 2019 des emplois non permanents de catégorie C, rémunérés par référence à l'indice majoré 309 à compter du 1^{er} juillet 2019, pour des accroissements temporaires d'activité, ou pour un accroissement saisonnier d'activité, pour venir en renfort du personnel au sein de la collectivité.

M. le Maire dit qu'il convient de fixer la rémunération de ces emplois sur la base du premier indice de la fonction publique soit l'indice brut 348, majoré 326 afin de rester sur une rémunération à hauteur légale.

C'est pourquoi il propose de fixer la rémunération des emplois non permanents de catégorie C, créés par délibération du 13 décembre 2018 pour les accroissements temporaires d'activité, ou pour les accroissements saisonniers d'activité, sur la base de l'indice brut 348, majoré 326 à compter du 1^{er} juillet 2019. Il précise que ces indices subiront les changements en cas de majoration des rémunérations des personnels de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

10) Affaires Foncières :

- Cession de terrain à la commune par M. Laurent RIOCREUX au « Preynat »

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'élargissement de voie communale qui mène au lieudit « Le Buis » la commune a contacté M. Laurent RIOCREUX propriétaire de la parcelle cadastrée section A

n°135 au Preynat pour solliciter une cession de terrain lui appartenant sur cette parcelle afin d'élargir la voie communale menant au « Buis » et d'aménager un emplacement pour un abri à containers.

Après négociation M. RIOCREUX Laurent serait d'accord pour céder gratuitement à la commune une bande de terrain de 267 m² à charge pour la collectivité de prendre à son compte les frais de géomètre pour la division bornage de la parcelle et les frais d'acte notarié nécessaires à l'enregistrement de cette cession.

M. le Maire, remercie M. RIOCREUX pour cette cession gratuite.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession gratuite à la commune de 267 m² de terrain par M. Laurent RIOCREUX à prendre sur la parcelle cadastrée section A n°135 afin de permettre l'élargissement de la voie communale menant au lieudit « Le Buis », de préciser que la commune de ST JUST MALMONT prendra à son compte les frais de géomètre de division bornage ainsi que les frais d'acte notarié, de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

- Cession de terrain à la commune par M. et Madame CHARREL Gérard chemin la Ratelière

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'élargissement du carrefour du « calvaire » la commune a contacté M. et Mme CHARREL Gérard, propriétaires de la parcelle cadastrée section AI n°34 pour solliciter un élargissement de la voie. Il s'avère nécessaire pour mener à bien cette opération, le déplacement d'un poteau électrique situé vers leur propriété.

Après négociation avec les services d'ENEDIS le poteau pourrait être déplacé et M. et Madame CHARREL Gérard seraient d'accord pour céder gratuitement à la commune une bande de terrain de 19 m² afin que le poteau soit désormais situé sur le domaine public et de prendre en charge la réfection de l'enrobé après travaux pour la somme de 2000€.

En contrepartie la commune prendra à sa charge les frais de géomètre, d'acte notarié et le déplacement du poteau.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver la cession gratuite à la commune de 19 m² de terrain par M. et Madame CHARREL Gérard, à prendre sur la parcelle cadastrée section AI n°34, afin de permettre le déplacement du poteau électrique par ENEDIS. De fixer à la somme de 2000 € la participation des époux CHARREL à la réfection de l'enrobé après travaux d'ENEDIS, de préciser que la commune de ST JUST MALMONT prendra à sa charge les frais de géomètre de division bornage ainsi que les frais d'acte notarié. De donner pouvoir à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

-cessions de terrains aux riverains du village du Fau

Monsieur le Maire annonce que la collectivité a été contactée par 3 propriétaires du Village du Fau (Messieurs ROUCHON Michel, CASSAGRANDE Robert et BOUTHEON Michel) qui sollicitent la cession d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à la commune au Village du Fau, sur l'espace vert situé à l'entrée du village à l'intersection avec la route du Sarret, cadastrée section AB n°19 d'une surface de 1148 m².

M. Le Maire indique que la commission urbanisme avait fait des propositions tarifaires adoptées au CM. Après étude de ces demandes il est proposé :

De céder à M. CASSAGRANDE, domicilié 32, route du Fau à ST JUST MALMONT, une surface d'environ 55 m² (la surface exacte fera l'objet de l'établissement d'un document d'arpentage),

De céder à M. ROUCHON Michel, domicilié 34, route du Fau à ST JUST MALMONT, une surface d'environ 110 m² (la surface exacte fera l'objet de l'établissement d'un document d'arpentage),

De céder à M. BOUTHEON Michel, domicilié 36, route du Fau à ST JUST MALMONT, une surface d'environ 125 m² (la surface exacte fera l'objet de l'établissement d'un document d'arpentage),

De fixer à 10 € le m² le prix de vente de ces terrains plus 100 € de frais de dossier à Messieurs CASSAGRANDE, ROUCHON et BOUTHEON, étant précisé que les frais de géomètre et de notaire des parties cédées seront également à leurs charges. De fixer à la somme de 500 € la participation aux frais de terrassement de la voie d'accès qui sera due par M. BOUTHEON Michel, de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces cessions et à la signature des actes notariés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

11) Dénomination des voies et numérotation secteur lotissements des Grangers, Chantalouette, Chanteloup, le pêcheur et rue de St Didier :

Dénomination des voies et numérotation secteur des Grangers

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité d'avoir une bonne dénomination et numérotation des rues et lotissements sur le territoire de la commune pour :

- faciliter la distribution du courrier par les facteurs, notamment des remplaçants, au domicile des administrés,
- permettre une arrivée plus rapide des services de secours (SAMU, pompiers, gendarmerie...) et faciliter les soins et services à la personne (infirmières, médecins, aide à domicile...)
- faciliter les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la mise à jour des bases de données IGN pour l'utilisation des nouvelles technologies (GPS...)
- aider les livraisons des colis par les transporteurs pour les administrés et entreprises
- effectuer les opérations d'enquête de recensement de la population

M. le Maire précise que depuis quelques mois des équipes s'activent pour déployer la fibre optique sur notre commune. L'installation de cette fibre dans les logements ou entreprises ne pourra se faire que pour les habitations ou sociétés qui disposent d'une adresse bien identifiée.

Il explique qu'après la dénomination des secteurs de Malmont, du Fau, du Breuil et de la Chamarèche, de la route de Jonzieux et de Riopaille, des secteurs de la Ratelière et lotissement Champ de Berre, le secteur du Centre bourg, des zones d'activités, les commissions municipales de travaux et communication ont travaillé sur la dénomination et numérotation du secteur des Grangers.

M. le Maire informe qu'une réunion publique d'information aux riverains de ce secteur a été organisée le jeudi 16 mai 2019 afin de présenter le projet.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de créer la dénomination des voies nouvelles suivantes :

- Allée des Grangers
- Impasse des Hannetons
- Impasse des Coccinelles
- Impasse des Abeilles
- Impasse des Papillons
- Impasse des Libellules
- Impasse des Grillons
- Impasse des Lucioles
- Allée de Chante-Alouette

De procéder à la numérotation de ces voies ainsi que la renumérotation de la rue de St Didier et de donner pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'information auprès des différents organismes de ces nouvelles créations de voies ainsi que d'en effectuer la numérotation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

12) Ouverture guichet bureau de Poste :

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions du contrat de présence postale signé entre l'Etat, L'Association des Maires et La Poste il a été établi un diagnostic partagé des caractéristiques sociodémographiques et économiques de la commune.

Il en ressort que la montée en puissance des nouveaux moyens de communication tend à réduire non seulement les flux de courrier mais aussi la fréquentation du bureau communal de la Poste. Cette évolution a d'importantes conséquences sur l'équilibre économique de l'agence postale et rend nécessaire son adaptation.

Après échange sur le devenir de l'agence, la collectivité a fait part de son attachement à la présence postale sur la commune (actuellement le bureau de poste est ouvert 20 h par semaine) et de son souhait de ne pas évoluer vers la solution du relais poste communal.

M. le Maire regrette la méthode employée qui consiste à trouver obligatoirement un accord avec la Poste, sinon l'ouverture du bureau de poste tombe à 12 h hebdomadaire.

C'est pourquoi il vous propose, de demander à la direction de la Poste le maintien de l'ouverture de l'agence postale de la commune sur la base de 15 h par semaine du mardi au samedi matin, et de lui donner pouvoir pour transmettre cette demande à la Direction Régionale Auvergne de la Poste.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

13) subvention exceptionnelle ciné-ruban :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la salle culturelle Le Cercle et de son ouverture prévisionnelle en octobre 2019 une association dénommée CINE RUBAN a été créée le 12 mars dernier avec comme président Monsieur Pierre François TOUZET domiciliée La Roche à ST JUST MALMONT.

Cette association, qui comprend aujourd'hui 29 membres, a pour objet dans ses statuts :

- L'organisation de projection cinématographique
- L'organisation d'évènements autour du cinéma (conférence, festival...)
- D'encourager l'éducation à l'image en direction des plus jeunes notamment des scolaires

M. le Maire précise que cette nouvelle association demande le soutien financier de la collectivité en sollicitant une subvention exceptionnelle de démarrage ainsi que la signature d'une convention de mise à disposition de la future salle du Cercle.

C'est pourquoi il vous propose, d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association CINE RUBAN, d'un montant de 500 € afin de faire face aux premiers frais de mise en place. De lui donner pouvoir de verser cette subvention exceptionnelle et de signer avec le Président de l'Association CINE RUBAN la convention de mise à disposition de la salle du Cercle. De donner pouvoir à M. le Maire de solliciter auprès du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée la demande d'homologation d'un établissement cinématographique.

M. le Maire précise que les modalités de fonctionnement du cinéma de la salle du cercle seront définies ultérieurement en concertation avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

14) Adhésion de la commune de St Genest Malifaux au SICCDE

Monsieur le Maire informe que le 6 avril 2019 le Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants a accepté la candidature de la commune de Saint Genest Malifaux. Cela permet de mutualiser les coûts de fonctionnement entre les communes adhérentes.

Les conseils municipaux des Mairies adhérentes à ce syndicat doivent se prononcer sur cette candidature.

M. le Maire propose au Conseil Municipal : d'accepter la candidature de la commune de Saint Genest Malifaux au Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errant et de lui donner pouvoir de signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette candidature.

15) Prise en charge des animations de la fête de la musique du 21 juin 2019

Monsieur le Maire informe que la commission municipale culturelle organisera des animations dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2019.

Il rappelle que les festivités 2018 avaient dûes être arrêtées suite à l'incendie de la boulangerie « le Criollo ». Le propriétaire M. GERENTON a enfin pu démarrer les travaux qui permettront sous quelques mois la réouverture de son établissement. Les services de la commune ayant agi au mieux pour aider M. GERENTON dans la gestion de ce sinistre, et l'aider pour les demandes de subventions financières, Il lui souhaite un prompt retour parmi les commerçants de notre commune.

Pour cette année les groupes qui interviendront dans le cadre de la fête de la musique :

- « BAND'A JGR », Rue du Centre 43240 Saint Just Malmont
- « BAND'A MAURICE », 1 route du barrage 42660 Planfoy
- « BUMPERS INC », 10 route du Sarret 43240 Saint Just Malmont

Monsieur le Maire demande la prise en charge de la somme de :

- 150 € pour la prestation de la « BAND'A JGR »
- 350 € pour la prestation de la « BAND'A MAURICE »
- 500 € pour la prestation de « BUMPERS INC »

Il remercie Mme Odile PRADIER et la commission des fêtes pour cette organisation.

C'est pourquoi, il propose de prendre en charge la somme de

- 150 € à régler auprès de la « BAND'A JGR » à LA JEUNE GARDE RUBANIERE
- 350 € à régler auprès de la « BAND'A MAURICE » chez Monsieur Didier HEBERT, 3 square des Charmilly 42400 Saint-Chamond.
- 500 € à régler auprès de « BUMPERS INC » chez Monsieur PASCAL BIALECKI, route du Sarret 43240 Saint Just Malmont.

De donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires et de mandater ces dépenses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

16) compte rendu de l'activité des commissions

M. Daniel TONSON, adjoint à l'urbanisme et aux grands projets, indique que le projet d'aménagement de la rue du nord est toujours en cours, le service urbanisme a reçu de la préfecture le début de la déclaration d'utilité publique et de l'enquête sur la cessibilité du foncier avec la nomination d'un commissaire enquêteur pour le mois de juillet. Dès que le rapport sera rendu le projet pourra avancer, avec l'acquisition des terrains nécessaires à ce projet.

Monsieur le Maire précise que des subventions sont demandées (subvention d'Etat, de la région, du département de la Haute Loire) notamment pour le projet du Sambalou, les montants du projet doivent être adaptés les estimatifs étant supérieurs à ceux du projet initial qui est évalué à 170 000€.

Mme Odile PRADIER, adjointe à l'animation, culture et affaires sociales rappelle l'exposition actuellement en cours dans la salle du conseil municipal d'un artiste de Vichy Mr André PREBET.

Les réussites des manifestations passées : Le 4 avril 2019 la troupe de théâtre des Villettes a joué la pièce « Un point c'est tout » de Laurent Baffie, le public était nombreux, un spectacle humoristique et réussi.

Le 14 avril 2019 l'association des voitures anciennes, avec des véhicules et équipages déguisés, beaucoup de monde avait fait le déplacement.

Le 11 mai 2019 a eu lieu le nettoyage de printemps en collaboration avec les communes de St Didier-en-Velay St Victor-Malescours et St Romain-Lachalm il y a eu 20 personnes présentes dont des enfants, mais

seulement 2 associations st justaires sur les 40 de la commune, elle espère que les associations seront d'avantage impliquées l'année prochaine.

Le 2 juin 2019 a eu lieu l'exposition avicole au boudrome avec la représentation d'espèces peu connues présentes dans notre région.

14 mai 2019 réunion de la commission culture pour les manifestations de septembre 2019 à juillet 2020, la nouvelle salle devrait être très sollicitée avec une animation prévue par mois.

Les évènements à venir

- Le 8 juin le comité des fêtes organise sa fête d'été avec la potée auvergnate.
- Le 21 juin fête de la musique à partir de 20h avec les bandas et Bumper dont un Saint Justaire fait partie.

Au niveau social, Mme PRADIER explique que le 13 mai 2019 a eu lieu un forum de l'emploi, organisé par pole emploi, suite à la fermeture de l'entreprise Cheynet, 30 entreprises se sont déplacées et 130 ex-salariés des entreprises Cheynet sont venus les rencontrer.

M. Patrice FRANCON, adjoint au personnel communal et nouvelles technologies indique qu'une commission du personnel a eu lieu ce mardi 4 juin 2019 concernant les projets de formations des employés municipaux. La rentrée a été préparée avec un recrutement prévu pour le restaurant scolaire. Il annonce l'objectif de revoir le règlement intérieur et la mise en place d'un CET. Concernant la Station d'eau de Lerbret, alimentée par l'eau du barrage des plats et l'eau du barrage de la valette, elle est en ordre de marche : les essais de la capacité nominale de 400M3/ heure sont satisfaisants. Il conclut par la phase de démolition de l'ancienne station qui devrait se terminer d'ici le 2 aout.

Mme Dominique COLOMB, adjointe à la communication annonce que le Bulletin municipal a été distribué fin mai, elle remercie ceux qui ont préparé la distribution et M. Franck JOURDAT. Elle précise que le bulletin du SICTOM, le tract de la fête d'été et le questionnaire sur le centre culturel ont été joints à la « Trame ». Elle poursuit par le Gala de fin d'année de l'école intercommunale de musique « Musical's » qui aura lieu au gymnase de Pont Salomon le samedi 29 juin à 17h30. Le prochain conseil d'administration de l'association est prévu le 12 juin à St Just Malmont en présence de Mme FOULTIER.

Mme Christine BONNEFOY commence par présenter les Camps communautaires. Les bulletins ont été remis aux familles, les camps sont pour les enfants de 3 ans à 17 ans, la procédure d'inscription se fait sur internet et la validation des dossiers le 19 juin.

Le RAM et la communauté de communes organisent une marche à 15h30 le 15 juin au départ de Lerbret puis passera par : Pierre St Martin- Talatay- et retour à Lerbret. Un tournoi de foot sera reconduit fin juillet.

Elle poursuit par les chantiers jeunes, réalisés en collaboration avec M. Jacques ROUCHON, qui auront lieu à l'école de Malmont et à l'abri bus.

Elle présente la période des kermesses scolaires pour ce mois-ci : le 7 juin celle de l'école la communale, le 14 juin l'école Don Bosco et le 28 juin l'école de Malmont où une animation sera faite par le cuisinier.

Concernant le Restaurant scolaire : Le cuisinier, Michel CARRE, a proposé la mise en place d'une boîte à idée pour que les enfants indiquent ce qu'ils souhaiteraient manger. 10 des propositions ont été intégrées sur les menus d'avril à juin 2019. Les propositions de l'école de Malmont seront intégrées sur les menus de septembre et octobre 2019. Une boîte à idée sera également faite à la crèche.

Des Travaux seront prévus pour améliorer l'acoustique du restaurant scolaire car de plus en plus d'enfants y mangent ce qui génère de plus en plus de bruits. Elle précise que 2 animations culinaires ont eu lieu : Provence et Italie

Mme Bonnefoy rappelle que pour les transports scolaires les dates d'inscriptions sont du 24 au 28 juin 2019.

Elle poursuit par la présentation du « RASED » qui intervient auprès des écoles pour aider des enfants en difficultés, cela représente un cout de 590 €, auparavant pris en charge par le département, aujourd'hui 433 € sont pris en charge par la commune. 45 enfants bénéficient d'une aide pédagogique. Enfin elle indique que la préparation de la rentrée scolaire a commencé et elle remercie sa commission pour son aide précieuse.

M. Jacques ROUCHON, adjoint aux travaux indique que les réunions du chantier du cercle sont réalisées toutes les semaines pour le suivi des travaux afin que ceux-ci soient réalisés dans les délais. Au G1 la fin des travaux est prévue pour fin juillet. Le Fleurissement de la commune a été réalisé, ainsi que la fabrication des abris containers. La réalisation des parkings de la zone champ-de-Berre a été effectuée par les services techniques de la mairie ainsi que la prochaine pose de la numérotation et la nouvelle dénomination des rues, ce qui prend beaucoup de temps.

M. le Maire remercie M. Jacques ROUCHON et M. Daniel TONSON pour le bon avancement de différents travaux et leurs présences aux réunions de chantier tous les vendredis matin car de gros impératifs de respect des délais sont en jeux.

Il annonce qu'avec Philippe DUTEL ils ont participé à l'assemblée générale de la chasse, où il a été question des dégâts occasionnés par des sangliers aux cultures des agriculteurs. Il présente les annonces du Président de la République sur la réduction des tarifs des permis de chasse. Les sociétés de chasse participaient à hauteur de 20% de la prise en charge des dégâts causés par les sangliers, l'année prochaine ce sera 40 %. Pour 2018 les dégâts sont évalués à 500 000 € pour l'ensemble de la Haute-Loire.

M. Le Maire renouvelle sa confiance à l'association St Justaire et milite pour avoir plus de dialogue à l'avenir entre agriculteurs et chasseurs. M. le Maire souligne qu'il y a de moins en moins de chasseurs qui chassent les sangliers (ils ne sont que 13 à la société de chasse St Justaire). Cela représente un travail colossal pour limiter les dégâts chez les agriculteurs.

Si les dégâts baissent la commune pourrait proposer de prendre en charge une part de la hausse des cotisations. Il explique que suite aux 25% d'augmentation de la carte de chasse, la commune pourrait abonder, de manière exceptionnelle, à hauteur de 10 € par adhésion après avis et accord du conseil municipal.

M. le Maire indique qu'il reçoit à la communauté de commune Loire Semène, les élèves de CM2 de notre territoire, 4 classes par jour, pour leur faire découvrir le système des élections, le fonctionnement des institutions et un atelier avec le SICTOM pour les sensibiliser sur le recyclage. Il est très heureux d'avoir pu constater le bon niveau d'apprentissage des élèves de notre commune et leur intérêt.

Il tient également à remercier et à féliciter l'ensemble de l'équipe administrative et particulièrement le Directeur Général des Services qui malgré une équipe réduite, réussit à maintenir un bon accueil des usagers et à assurer une lourde charge de travail.

Il annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 25 juillet 2019.

Il est 22h30 Monsieur le Maire clôture ce conseil municipal.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette CHAPELLON	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			